

I - Présentation du SIVOM

Composition

Le SIVOM est composé des communes de Maisons-Laffitte et du Mesnil-le-Roi. Dans le cadre de sa création au 1^{er} janvier 2016, l'installation des délégués dans leur fonction a eu lieu lors de la séance du Comité syndical du 21 janvier 2016.

Création – Objet - Durée

Le SIVOM Maisons-Mesnil a été créé par arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2015. Il est institué à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée illimitée.

Depuis la modification statutaire issue de l'arrêté préfectoral en date du 20 juillet 2021, le SIVOM exerce de plein droit aux lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt syndical qu'elles auront arrêtées, les compétences suivantes :

- études relatives au déplacement multi-modal et circulation douce ;
- fonctionnement du bureau d'Aide à la recherche d'emploi et toutes actions en faveur de l'emploi et de l'insertion ;
- aménagement et entretien de la rue de la Procession ;
- études, réalisation et aménagement du Centre Nautique situé en Berges de Seine au Mesnil-le-Roi ;
- soutien au fonctionnement des associations d'intérêt syndical intervenant notamment dans les domaines humanitaires et caritatifs, du jumelage, de l'animation, de la protection et de la défense de l'environnement, du souvenir, des activités nautiques et du handicap ;
- actions en faveur des jeunes de 11 à 25 ans et notamment des activités diversifiées dans les domaines de l'animation sportive, culturelle, musicale, d'un Point Information Jeunesse, d'un pôle prévention, d'un espace multimédia et de nouvelles technologies, des séjours ;
- lutte et prévention contre la délinquance ;
- études relatives à la mise en place et au développement d'un réseau de vidéo- protection et plus généralement de lutte contre l'insécurité ;
- mise en œuvre des moyens nécessaires à la réalisation de réseaux câblés de télédistribution ;
- aménagement et entretien, restructuration et requalification du petit Bras de Seine ;
- aménagement et entretien des berges de Seine des 2 communes ;
- études relatives à la préservation des réserves naturelles ;
- études sur les zones situées dans le PPRI ;
- assainissement collectif (uniquement en ce qui concerne les réseaux, ouvrages et équipements du SMAS3M dévolus à l'acheminement vers le SIAAP des eaux usées) ;
- études concernant l'assainissement des deux communes ;
- fourrière automobile ;
- fourrière animale ;
- actions en faveur du jumelage avec la Ville de Newmarket ;
- aménagement et entretien des équipements sportifs annexes aux lycées du district scolaire.

II - Activité administrative du SIVOM

A la fin de l'année 2024, le Comité syndical s'était réuni 2 fois :

- le 7 mars, notamment pour le rapport sur les orientations budgétaires
- le 21 avril, notamment pour le vote du Compte Administratif 2023 et l'examen du Budget 2024.

III - Vie financière du SIVOM

Le Compte Financier Unique

Le CFU 2024 fait apparaître un excédent de 807 144,41 € contre 658 585,54 € en 2023. Le tableau, ci-dessous présente la synthèse de ce CFU.

SITUATION DE CA 2024						
	DEPENSES			RECETTES		
	<i>CREDITS</i>	<i>% de réalisation</i>	<i>REALISE 2024</i>	<i>CREDITS</i>	<i>% de réalisation</i>	<i>REALISE 2024</i>
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Opérations réelles	746 509,00	63,19%	471 690,87	802 050,00	102,15%	819 325,45
Opérations d'ordre	20 190,36	95,65%	19 312,75			
Virement vers la SI	695 041,54					
Résultat antérieur reporté 002				658 585,54		658 585,54
Total	1 461 740,90	33,59%	491 003,62	1 460 635,54	101,18%	1 477 910,99
Résultat de l'exercice						986 907,37
SECTION D'INVESTISSEMENT						
Opérations réelles	715 626,54	4,33%	30 971,43	95 596,24	100,46%	96 038,80
Opérations d'ordre	1 000,00		0,00	21 190,36	91,14%	19 312,75
Virement de la section de Fonctionnement				695 041,54		
Solde antérieur reporté 001			95 201,60			
Solde de l'exercice	716 626,54	17,61%	126 173,03	811 828,14	14,21%	115 351,55
Résultat Section Investissement			10 821,48			
Solde hors restes à réaliser			10 821,48			
Restes à réaliser			168 941,48			0,00
Solde des restes à réaliser			168 941,48			0,00
Solde cumulé Réalisé + Reste à Réaliser			179 762,96			
SOLDE CUMULE FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT						807 144,41

L'animation jeunesse

Les dépenses de fonctionnement de ce secteur s'élèvent à 223 589 € contre 234 194 € en 2023.

En 2024, les actions suivantes ont été développées :

- **Dans le domaine culturel**

Il a été proposé des sorties culturelles telles que l'opéra Garnier, la Tour Eiffel, des escapes game au Louvre et au Père Lachaise, des stages de dessin, mais aussi des jeux, des défis, des sorties au cinéma, dans des parcs à thème, ...

- **Dans le domaine sportif**

Il a été organisé des grands jeux sur le temps extra-scolaire : sports en eau vive, grands jeux et des stages sportifs, En collaboration avec les associations du territoire, les jeunes ont pu découvrir de nouvelles activités, pour exemple le roller qui a remporté un grand succès.

- **Dans le domaine de la santé**

Mise en œuvre du partenariat avec la direction des collèges COCTEAU et LE PRIEURE. Il a été proposé aux classes du collège du théâtre interactif. 4 pièces ont été jouées et ont permis un échange sur des sujets de santé propres à l'adolescence (addictions, qualité de vie, réseaux sociaux, sexualité...). Sur 15 jours, 39 classes soit environ 1040 élèves ont bénéficié de cette action.

Mise en place 3 stages de PSC1 (premiers secours). Au total, ce sont 109 activités différentes et 8 stages qui ont été proposés aux adhérents de l'Espace Jeunesse tout au long de l'année. Des temps de convivialité sont venus compléter l'offre faite avec la préparation de repas ou de pâtisseries. De plus, le choix d'une dimension culturelle et sportive a été fait pour le projet de séjour estival.

- **Le Conseil Intercommunal des Jeunes**

Des actions diverses :

- Participation à la définition d'un projet d'aménagement du territoire par les jeunes de la session du Mesnil-le-Roi ;
- Organisation du second Concours d'éloquence en direction des Jeunes pour la session de Maisons-Laffitte ;
- Participation à la promotion et à la décoration de la fête des commerçants de Maisons-Laffitte ;
- Participation à des rencontres avec les seniors de la Résidence Autonomie Le Village de Maisons-Laffitte ;
- Visite de l'Institut de France par tous les jeunes du CIJ ;
- Participation aux cérémonies commémoratives des 2 villes.

- **Le service organise également divers évènements :**

Un baby-sitting dating qui consiste à mettre en relation des parents et des jeunes en recherche de garde d'enfants. Cet événement a dorénavant lieu le jour du Forum des Associations. De nombreux jeunes et de nombreuses familles se rencontrent et organisent ainsi leur année.

Une journée vidéoludique. Cette manifestation est devenue incontournable et attendue chaque année au Mesnil le Roi. Elle a été complétée cette année par 2 conférences sur le danger des écrans.

L'Espace Jeunesse en quelques chiffres :

✓ 630 heures d'accueil durant les vacances scolaires.

Une bonne dynamique de groupe perdue :

Accusé de réception en préfecture 078-217803964-20251220-DEL2025-81-DE Date de réception préfecture : 23/12/2025
--

✓ **234 adolescents** contre **152** en 2023 ont participé, à au moins, une activité proposée par l'équipe jeunesse, durant les vacances scolaires. 71% de mansonniens, 18% de mesnilois et 11% d'une autre ville.

✓ **65 % de garçons et 35 % de jeunes filles.**

36 jeunes âgés de 11 à 13 ans ont participé au séjour à Clécy, en Normandie. Tout s'est très bien passé.

24 jeunes âgés de 14 à 17 ans ont participé au séjour à Vallon Pont d'Arc, en Ardèche. Les jeunes sont rentrés ravis.

Les demandes des jeunes sont toujours aussi nombreuses. Les événements nouveaux et marquants de cette année auront été :

- La participation des jeunes à des journées de mobilisation organisées par la Banque alimentaire sur les deux villes
- La mise en place de journées intergénérationnelles en collaboration avec la RPA autour d'une animation, après-midi casino, kermesse, karaoké, pâtisserie...
- Le Forum de l'Orientation et des métiers organisé avec les Principales des deux collèges pour leurs Collégiens.
- La mise en place d'une session de la première partie du Bafa citoyen.
- La modification des horaires, 10h à 19h au lieu de 8h à 18h, pendant la période estivale pour mieux répondre au rythme des jeunes et 9h à 18h sur les autres périodes.
- La proposition de soirées hebdomadaires à thème pendant la période estivale.

La prévention

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 009 € contre 1 324 € en 2023. Ces dépenses correspondent au règlement des vacances de l'animateur de rencontres de foot en salle.

Les subventions à diverses associations

Il a été versé un montant de 63 000 € :

	MONTANT INSCRIT et VERSE 2024
Pivod Val d'Oise	500
Yvelines Emploi Solidarité	11000
Union Nationale des Combattants	5000
Gardiennage des propriétés rurales	4000
EVAMM	0
Les Amis de Newmarket	5600
Alliance Musicale	18000
Les Petits chanteurs Maisons-Mesnil	
Kultura	3000
CERAMM	2000
Cercle de la Voile	2500
Handi Sport	4500
Les 3 hameçons	900
Guides et Scouts d'Europe	3000
Guides et Scouts de France	3000
TOTAL	63 000

Les contributions aux syndicats intercommunaux

Il a été versé un montant de 114 900 € en 2024 contre 112 600 € en 2023

- Le Syndicat des lycées : 83 992 € montant identique à 2023
- Le SIVOM de Saint Germain en Laye : 29 682 € (en 2023 : 28 608 €)

Accusé de réception en préfecture
078-217803964-20251220-DEL2025-81-DE
Date de réception préfecture : 23/12/2025

L'administration générale du SIVOM

Ces dépenses concernent :

- Le paiement de frais financiers des emprunts pour les travaux de la rue de la Procession et l'aménagement du ponton : 45,31 € contre 3 098,88 € en 2023. Au 1^{er} janvier 2025, le SIVOM n'a plus d'emprunt à rembourser.
- Les dépenses d'assurance : 9 530,66 € contre 11 278,48 € en 2023 (assurance bâtiment espace jeunesse repris au nom de la ville de Maisons-Laffitte)
- Les indemnités des agents : 42 212 € contre : 41 502 € en 2023
- La constatation des écritures d'ordre d'amortissement (19 312,75 €). Cette écriture s'équilibre par une recette d'investissement.

Les actions en faveur de l'emploi

Elles concernent le fonctionnement du bureau de l'emploi dont le coût total sur 2024 est de 12 763 € contre 42 782 € en 2023, qui correspondent au frais de personnel et de fonctionnement de l'entité. Le responsable du bureau de l'emploi a quitté ses fonctions au printemps 2024 et il a été décidé de proposer un nouvel accompagnement aux demandeurs d'emploi en s'appuyant sur les associations, établissements publics déjà existants sur le territoire.

Les réalisations :

Les dépenses ont concerné :

- Les dépenses financières relatives au remboursement du capital de la dette s'élèvent à 30 252,44 € contre 104 166,84 € en 2023.
- L'acquisition d'appareils ménagers pour l'espace jeunesse : 719 €.

Des dépenses prévues au Budget 2024 engagées mais non réalisées sur 2024 ont été reportées sur 2025 :

- La création d'une rampe de mise à eau pour l'aviron : 118 516 €
- L'aménagement de deux stations de sport, l'une à Maisons-Laffitte, l'autre au Mesnil-le-Roi : 47 502 €
- L'achat de 2 vélos électriques pour les agents de la jeunesse : 2 923 €